

Ce qui suit sont les termes d'un accord légal (l'« **Accord-cadre de souscription** » ou « **ACS** ») entre le Client dont le nom légal est indiqué sur le formulaire de devis/commande conclu en son nom et celui de ses filiales, affiliés et franchisés (collectivement, « **Client** ») et **Alaya Care, inc.**, une société canadienne (« **AlayaCare** ») régissant l'utilisation et l'accès du Client au dossier de santé électronique d'AlayaCare et aux services connexes en nuage.

1. Les engagements de service d'AlayaCare

1.1 **Abonnement et soutien du logiciel** AlayaCare :

- (i) Mettra sa plateforme logicielle de dossiers de santé électroniques en nuage et son logiciel de gestion clinique et financière à la disposition du Client et des Utilisateurs du Client sur une base d'abonnement (collectivement, les « **Services** »), comme spécifié dans le cadre d'un ou de plusieurs Devis/Commandes (chacun un « **Bon de commande** ») conclus par AlayaCare et le Client de temps à autre;
- (ii) Mettra à la disposition des Clients un soutien logiciel via le Soutien/Service d'assistance d'AlayaCare, lequel fait partie des Services, le tout conformément à l'ALS d'AlayaCare présenté sur <http://www.AlayaCare.com/SLA> (« ALS »);
- (iii) Mettra à disposition des services de conseil et des services professionnels « payants », tels que définis dans des Devis/Commandes PS distincts et régis par l'**Addendum sur les services professionnels** d'AlayaCare figurant sur <http://www.AlayaCare.com/PSA>; et
- (iv) Fournira les services en conformité avec toutes les lois fédérales et provinciales applicables et les réglementations gouvernementales, notamment la LPRPDE et la PRPS (décrites plus en détail ci-dessous).

1.2 **Protection des données du client d'AlayaCare** AlayaCare s'engage à :

- (i) Maintenir des garanties administratives, physiques et techniques appropriées pour la protection de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité de toutes les Données du Client; obtenir des audits de tiers qui indiquent si la protection et la sécurité des Données du Client répondent aux normes industrielles établies pour la fourniture de services comparables aux Services; et
- (ii) Sauf indication contraire, héberger les Données du Client au Canada. Les détails des droits d'accès aux données et des obligations d'AlayaCare sont exposés dans la Politique de confidentialité d'AlayaCare disponible sur son site Web à <http://www.alayacare.com/privacy-policy>.

« **Données du Client** » désigne les dossiers médicaux électroniques des clients du client et tous les autres renseignements qui seraient considérés comme des renseignements personnels sur la santé ou tout autre descripteur similaire en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (« **LPRPDE** »), de la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé (Ontario) (« **LPRPS** ») ou d'une législation similaire en vigueur dans une autre province.

« **Utilisateurs du client** » désigne les personnes qui sont autorisées par le client à utiliser les services et à y accéder et à qui le client a fourni des identifiants et des mots de passe afin d'accéder aux services et aux modules logiciels associés. Les Utilisateurs du Client peuvent inclure, sans s'y limiter, les employés, consultants, les franchisés, les entrepreneurs et les agents du Client, y compris les professionnels qualifiés des domaines de la médecine et des soins de santé, tels que déterminés et contrôlés par le Client.

2. Utilisation du service du Client

2.1 **Responsabilités du Client.** Le Client s'engage à :

- (i) Respecter le présent ACS et tous ses annexes et addenda (le Client et les Utilisateurs du Client s'y engagent);
- (ii) Maintenir des mesures de protection administratives, physiques et techniques appropriées pour protéger la sécurité, la confidentialité et l'intégrité de toutes les données ou informations électroniques appartenant au Client ou créées par lui, y compris les Données du Client, les messages textuels ou tout autre matériel téléchargé, publié ou stocké par l'utilisation des Services par le Client et les Utilisateurs du Client, auxquels le Client ou les Utilisateurs du Client peuvent accéder;
- (iii) Assurer l'exactitude, la qualité et la légalité des Données du Client et les moyens par lesquels le Client et les Utilisateurs du Client acquièrent les Données du Client;
- (iv) Gérer des combinaisons d'identité et de mot de passe des Utilisateurs du Client pour l'utilisation et l'accès aux Services;
- (v) Utiliser des efforts commercialement raisonnables pour empêcher le vol ou la perte de mots de passe, ou l'accès ou l'utilisation non autorisés des Services et notifier rapidement à AlayaCare tout vol de mot de passe, toute violation de sécurité, ou tout autre accès ou utilisation non autorisés des Services; et
- (vi) N'utiliser les Services uniquement en conformité avec la documentation d'AlayaCare et toutes les lois, règles et réglementations gouvernementales locales, étatiques ou provinciales, fédérales et/ou internationales applicables

concernant l'utilisation des Services par le Client et les Utilisateurs du Client et la fourniture par le Client de soins à domicile et de services de soins à domicile aux Clients du Client.

2.2 Actions interdites Le Client ne doit pas :

- (i) Mettre les Services à la disposition de toute personne autre que les Utilisateurs du Client ou utiliser les Services autrement que dans le cadre de l'activité de soins à domicile ou de soins de santé à domicile du Client;
- (ii) Vendre, revendre, louer, multiplier ou transférer (sauf dans les cas prévus aux sections 5.1 et 12.5, ci-dessous) les Services;
- (iii) Utiliser les Services pour télécharger, afficher, distribuer, établir un lien vers, publier, reproduire, s'engager dans, diffuser ou transmettre tout ce qui suit : (a) Un code malveillant, (b) des informations ou des communications illégales, frauduleuses, diffamatoires, obscènes, pornographiques, blasphématoires ou répréhensibles, (c) un contenu ou des données qui représenteraient faussement l'identité ou les qualifications du Client ou de tout Utilisateur, (d) un contenu ou des données qui constituent une violation de la vie privée d'un individu, ou (e) toute information ou tout contenu qui n'appartient pas légalement au Client sans l'autorisation du propriétaire du droit d'auteur ou des droits de propriété intellectuelle;
- (iv) Interférer avec ou perturber l'intégrité ou la performance des Services ou des données incluses de tiers;
- (v) Tenter d'accéder à la mise en œuvre des Services par une autre entité ou à tout système, réseau ou donnée connexe, auquel le Client n'a pas le droit légal d'accéder; ou
- (vi) Copier, dupliquer, reproduire ou déconstruire tout logiciel d'AlayaCare ou de tiers ou y faire de la rétro-ingénierie.

3. Fournisseurs de produits et services tiers

3.1 Fournisseurs tiers. AlayaCare permet à certains développeurs de logiciels tiers approuvés et aux fournisseurs de systèmes d'information de rendre les logiciels, services et fonctionnalités accessibles via, et interopérables avec, la plateforme AlayaCare. AlayaCare peut fournir au Client la capacité d'accéder à ces systèmes tiers, soit :

- (i) En obtenant une licence pour le système de la tierce partie et en l'intégrant ou en l'incluant dans la plateforme AlayaCare (appelée «Technologie intégrée»), ou
- (ii) En établissant une connexion avec la plateforme logicielle ou le système d'information d'un tiers et la plateforme AlayaCare (appelée «Service Connecté»).

3.2 Technologie embarquée. Si le Client a souscrit à l'utilisation de la Technologie Embarquée, il peut être tenu de signer des conditions contractuelles supplémentaires sous la forme d'un addendum à ce ACS qu'AlayaCare est tenue de transmettre aux Clients.

3.3 Services connectés. Le Client reconnaît qu'avant qu'AlayaCare ne lui permette d'accéder à un Service connecté, il est tenu d'établir une relation commerciale directe avec le fournisseur du Service connecté, y compris les conditions commerciales, les politiques de confidentialité et le soutien. Le temps de disponibilité, la disponibilité et le soutien des Services Connectés sont exclus des garanties de niveau de service d'AlayaCare et, le cas échéant, sont fournis par le fournisseur du Service Connecté. AlayaCare ne garantit ni ne soutient les Services Connectés, qu'ils soient ou non désignés comme « certifiés » ou autrement, sauf si cela est spécifié dans un Bon de commande ou un Addendum spécifique à cet ACS.

4. Frais et paiements

4.1 Frais. Le Client paiera tous les frais spécifiés dans les Bons de commande et les Factures associées, à partir des dates indiquées dans le Bon de commande. Sauf indication contraire dans un Bon de commande exécuté : (i) les frais sont basés sur les Services, tels que définis dans le Bon de commande, y compris sur les Heures de service définies ci-dessous; et (ii) les obligations de paiement ne sont pas annulables, et les frais payés ne sont pas remboursables.

4.2 Heures de service. Sauf indication contraire, les frais présentés dans un Bon de commande sont calculés par rapport à un nombre maximum convenu à l'avance d'Heures de service par mois pour lesquelles le Client est autorisé à utiliser la plateforme AlayaCare. Le Client doit notifier AlayaCare de toute augmentation des Heures de Service au-delà du nombre maximum d'Heures de Service indiqué dans le Devis/Bon de commande. AlayaCare, ou une tierce partie agissant pour le compte d'AlayaCare, peut auditer le système du Client dans le but de vérifier le nombre d'Heures de Service fournies par mois afin que le calcul des frais d'abonnement puisse être vérifié.

4.3 Facturation et paiement. AlayaCare facturera le Client à l'avance ou autrement conformément au Formulaire de commande pertinent. Sauf indication contraire dans le Formulaire de commande, les frais facturés sont dus 30 jours à compter de la date de la facture. Le Client est responsable de fournir des renseignements de facturation et de contact complets et exacts et d'informer AlayaCare de toute modification à ces renseignements.

4.4 **Frais de retard.**

- 4.4.1 **Intérêt.** AlayaCare peut facturer des intérêts sur les montants en souffrance, comme le permet la loi et comme le prévoient les factures d'AlayaCare.
- 4.4.2 **Suspension des services.** Si tout montant est en retard de 30 jours ou plus, AlayaCare peut, sur préavis de 10 jours, suspendre la fourniture par AlayaCare des Services au Client, y compris les services de Soutien. Le Client peut réactiver les Services en payant en totalité : (i) le solde des frais impayés du Client.
- 4.4.3 **Résiliation pour cause.** Si un montant est en retard de 90 jours ou plus, AlayaCare peut, moyennant un avis final de 30 jours, résilier pour cause cet ACS, y compris la cessation de la fourniture des Services par AlayaCare et le retour des Données du Client. L'avis final de résiliation énoncera les processus, procédures et formats par lesquels les Données du Client seront mises à la disposition du Client, étant entendu qu'AlayaCare n'aura aucune obligation d'imprimer ou de convertir autrement les Données du Client dans un format préféré du Client. Les Données du Client seront, après leur retour au Client, conservées lorsque la loi l'exige spécifiquement et seront autrement supprimées des systèmes d'AlayaCare.
- 4.4.4 **Litiges sur les frais.** Si le Client conteste raisonnablement et de bonne foi les frais, il doit fournir à AlayaCare un avis écrit de ce différend dans les 60 jours de la date de la facture applicable, période après laquelle le droit du Client de contester expire. Le Client doit coopérer diligemment avec AlayaCare pour résoudre le différend et payer tous les frais non contestés lorsqu'ils sont dus.

4.5 **Taxes.** Les prix indiqués dans le Bon de commande ne comprennent pas les taxes applicables, dont le Client est responsable, y compris, mais sans s'y limiter, les taxes sur les biens personnels, les taxes de vente, les taxes d'utilisation, les taxes d'importation, les taxes sur les services de télécommunication, les services d'information, les services de traitement des données ou les frais gouvernementaux similaires qui peuvent être évalués par toute juridiction, qu'ils soient basés sur le revenu brut ou la livraison de produits ou de services.

5. **Données et droits de propriété**

5.1 **Licence par AlayaCare peut utiliser les Services et y accéder.** AlayaCare accorde au Client un droit limité, non exclusif et non transférable (sauf en vertu de la présente Section 5.1 et de la Section 12.5 [Cession] ci-dessous) d'accéder et d'utiliser, et de permettre aux Utilisateurs du Client d'accéder et d'utiliser, les Services pendant la Durée. Sous réserve des droits limités accordés au Client en vertu du présent ACS, AlayaCare se réserve tous les droits, titres et intérêts dans et sur les Services, y compris tous les droits de propriété intellectuelle liés au logiciel sous-jacent et aux services intégrés.

5.2 **Licence par le Client pour héberger et collecter les Données du Client.** Le Client accorde à AlayaCare une licence internationale à durée limitée pour héberger, copier, transmettre et afficher les Données du Client comme nécessaire pour qu'AlayaCare fournisse les Services conformément à cet ACS, y compris la fourniture de sauvegardes sécurisées et en relation avec les activités de récupération de données. Le Client comprend et accepte qu'AlayaCare puisse collecter des Données du Client afin de fonctionner efficacement ainsi que pour aider à fournir des mises à jour et des fonctionnalités supplémentaires à la plateforme AlayaCare. Les Données du Client peuvent être fournies directement par le Client ou collectées en observant l'interaction du Client et l'utilisation des Services AlayaCare. AlayaCare recueille également des informations qui peuvent être disponibles à partir d'autres sources et peuvent être combinées avec les données recueillies dans la fourniture des Services AlayaCare. AlayaCare peut utiliser des informations anonymes et agrégées recueillies en relation avec les Données Client qu'elle collecte pour améliorer la qualité des Services AlayaCare, pour fournir des services supplémentaires et pour le marketing des Services AlayaCare. Ces informations anonymes et agrégées ne sont pas associées à un compte individuel et n'identifieront pas le Client, ses clients, ni aucun fournisseur de soins. AlayaCare ne divulguera pas les Données Client qui ne sont pas anonymisées. Le Client reconnaît et accepte qu'AlayaCare effectue une sauvegarde quotidienne des Données Client à des fins de reprise après sinistre et le Client permet à AlayaCare d'accéder et de copier les Données Client à cette fin. Sous réserve des droits accordés par le Client en vertu du présent ACS et de la Politique de confidentialité, AlayaCare n'acquiert aucun autre droit, titre ou intérêt du Client dans ou sur les Données du Client, y compris tout droit de propriété intellectuelle sur ces données.

5.3 **Divulgarion forcée.** AlayaCare peut divulguer les données du Client si elle est contrainte par la loi de le faire, à condition qu'elle donne au Client un préavis de cette divulgation forcée (dans la mesure permise par la loi) et une assistance raisonnable, aux frais du Client, si le Client souhaite contester la divulgation.

5.4 **Politique de confidentialité.** La Politique de Confidentialité d'AlayaCare est disponible sur <http://www.alayacare.com/privacy-policy> et sera incluse par référence dans cet ACS. AlayaCare se réserve le droit de mettre à jour la Politique de confidentialité pour assurer une conformité continue avec la loi applicable.

6. **Garanties, reconnaissances et dénis de responsabilité**

6.1 **Garanties du client.** Le Client garantit : (i) Qu'il a valablement souscrit le présent ACS et les annexes associées et qu'il a le pouvoir légal de le faire; et (ii) que son abonnement aux Services n'est ni subordonné à la livraison de toute fonctionnalité ou

caractéristique future ni dépendant de tout commentaire oral ou écrit fait par AlayaCare concernant toute fonctionnalité ou caractéristique future.

6.2 Reconnaissances du Client. Le Client comprend, reconnaît et convient que, à l'exception de ce qui est énoncé dans du présent ACS : (i) AlayaCare n'a fait aucune déclaration ou garantie que l'utilisation des Services assurera la conformité du Client avec toutes les lois, règles et réglementations applicables; (ii) le Client assume tous les risques associés à l'utilisation des Services par le Client en ce qui concerne la fourniture de soins de santé et de services médicaux et les lois, règles et réglementations applicables; (iii) les Services ne sont pas appropriés ou disponibles pour une utilisation dans tous les pays; (iv) il est interdit au Client d'accéder à des matériaux provenant de pays ou d'états où le contenu de ces matériaux est illégal; (v) le Client accepte toutes les mises à jour des Services, y compris les outils, les utilitaires, les améliorations ou les mises à jour générales visant à améliorer et à renforcer les caractéristiques et les performances des Services; (vi) les Services sont des services basés sur le nuage destinés à délivrer des messages non critiques, non urgents entre les Utilisateurs du Client; (vii) les Services dépendent d'un certain nombre de facteurs hors du contrôle d'AlayaCare, y compris, mais sans s'y limiter, le fonctionnement du matériel et des services réseau fournis par des tiers; (viii) les Services ne sont pas un substitut aux systèmes actuels de tout praticien médical pour administrer et sauvegarder les traitements médicaux et/ou les médicaments; (ix) il peut y avoir des échecs de communication occasionnels ou des retards dans la livraison ou la réception de communications correctement envoyées qui sont hors du contrôle d'AlayaCare; et (x) le Client ne s'attend pas à ce que les Services fonctionnent au même niveau de performance et/ou de fiabilité raisonnablement attendu de dispositifs médicaux utilisés dans la livraison de soins médicaux critiques.

6.3 Garanties d'AlayaCare. AlayaCare garantit, sous réserve de tout autre terme limitatif ou modificatif dans cet ACS, : (i) Qu'elle a valablement conclu le présent ACS et qu'elle a le pouvoir légal de le faire; (ii) que les Services n'enfreignent pas ou ne détournent pas les droits intellectuels d'un tiers; (iii) qu'elle est propriétaire des Services et qu'elle a obtenu les licences appropriées afin que le Client ait le droit d'utiliser tout logiciel tiers intégré; (iv) qu'à la connaissance d'AlayaCare, il n'y a pas de réclamation ou de procédure, en cours ou imminente, alléguant que tout logiciel ou équipement d'AlayaCare enfreint ou détourne les droits de propriété intellectuelle d'un tiers; (v) les Services sont dûment protégés par des logiciels de sécurité antivirus et anti-intrusion « à jour » et commercialement raisonnables pour prévenir les bogues, virus, interruptions, erreurs, vol, destruction et corruption qui affecteraient les Services; et (vi) la fonctionnalité des Services ne sera pas diminuée matériellement pendant la Durée. AlayaCare fera des efforts commercialement raisonnables pour atteindre, à tous égards importants, la fonctionnalité décrite dans toute documentation que AlayaCare peut fournir au Client et, si elle n'est pas en mesure d'atteindre une telle fonctionnalité, le seul et unique recours du Client sera de résilier ces Services et cet ACS.

6.4 EXONÉRATION DE REPRÉSENTATION ET DE GARANTIES D'ALAYACARE. À L'EXCEPTION DE CE QUI EST DÉCRIT DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS DE SERVICE, LES SERVICES SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT ». DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, ALAYACARE, LES AFFILIÉS D'ALAYACARE ET LES FOURNISSEURS DE SERVICES OU DE DONNÉES TIERS D'ALAYACARE, LES CONCÉDANTS DE LICENCE, LES DISTRIBUTEURS OU LES FOURNISSEURS (COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉS « FOURNISSEURS ») DÉCLINENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE SELON LAQUELLE LES SERVICES SONT ADAPTÉS À UN USAGE PARTICULIER ET TOUTE GARANTIE LIÉE AU TITRE, À LA QUALITÉ MARCHANDE, À LA PERTE DE DONNÉES, À LA NON-INTERFÉRENCE OU À LA NON-VIOLATION DE TOUT DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, OU À L'EXACTITUDE, LA FIABILITÉ, LA QUALITÉ OU LE CONTENU DES SERVICES OU DES LIENS VERS CEUX-CI. ALAYACARE NE GARANTIT PAS L'ACCÈS À L'INTERNET OU À TOUT AUTRE SERVICE, CONTENU OU DONNÉES TRANSMIS PAR LES SERVICES. ALAYACARE ET SES FOURNISSEURS DÉCLINENT TOUTE REPRÉSENTATION OU GARANTIE QUE L'UTILISATION DES SERVICES PAR LE CLIENT SATISFERA OU ASSURERA LA CONFORMITÉ À TOUTE OBLIGATION LÉGALE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES LOIS OU LES RÈGLEMENTS.

7. Indemnités

7.1 Indemnisation par AlayaCare. AlayaCare indemnifiera et défendra le Client contre toutes les réclamations, responsabilités, demandes, poursuites, actions, procédures, amendes, dépenses, pénalités, jugements ou coûts (« **Réclamations** ») faits ou intentés contre le Client par un tiers alléguant que l'utilisation par le Client des Services comme autorisée en vertu du présent ACS enfreint ou détourne les droits de propriété intellectuelle d'un tiers (« **Réclamation contre le Client** »), et indemnifiera le client pour tous les dommages directs, les honoraires d'avocat et les coûts finalement accordés au client à la suite d'un règlement approuvé par un tribunal d'une réclamation contre le client, ainsi que pour les montants payés par le client dans le cadre de ce règlement, à condition que le client : (a) donne rapidement à AlayaCare un avis écrit de la Réclamation contre le Client; (b) donne à AlayaCare le contrôle exclusif de la défense et du règlement de la Réclamation contre le Client (à condition que AlayaCare ne puisse pas régler une Réclamation contre le Client à moins que le règlement libère inconditionnellement le Client de toute responsabilité); et (c) fournit à AlayaCare toute l'assistance raisonnable, aux frais d'AlayaCare. Dans le cas d'une Réclamation contre le Client, ou si AlayaCare croit raisonnablement que les Services peuvent enfreindre ou détourner les droits d'un tiers, AlayaCare peut à sa discrétion et sans frais pour le Client : (i) modifier les Services afin qu'ils ne soient plus contrefaits ou détournés, sans violer les garanties d'AlayaCare; (ii) obtenir une licence pour l'utilisation continue des Services par le Client conformément au présent ACS; ou (iii) résilier le présent ACS conformément à ses dispositions de résiliation.

7.2 Exclusions de l'indemnisation. Les obligations d'indemnisation énoncées dans la Section 7.1 ne s'appliquent pas aux Réclamations dans la mesure où elles découlent : (a) de l'utilisation par le Client des Services en violation du présent ACS ou de la loi applicable; (b) d'actes de négligence ou d'omissions du Client; (c) de l'utilisation par le Client des Services après qu'AlayaCare ait notifié au Client de cesser l'utilisation en raison d'une réclamation pour contrefaçon; ou (d) de modifications apportées aux Services ou l'utilisation des Services en combinaison avec tout logiciel, application ou service non réalisé ou fourni par AlayaCare.

7.3 Indemnisation par le Client. Le Client indemnifiera, défendra et tiendra indemne AlayaCare, ses sociétés affiliées, les Tiers mentionnés dans la Section 3 et les fournisseurs contractés par AlayaCare pour livrer tout ou partie des Services contre toute Réclamation faite ou intentée contre AlayaCare par un tiers alléguant, sans limitation, un préjudice personnel, un délit, une faute professionnelle médicale, ou d'autres actes, erreurs ou omissions dans la fourniture de soins médicaux ou d'informations médicales ou qui découlent autrement de, ou sont de quelque manière que ce soit liés aux Données du Client, à l'accès du Client et des Utilisateurs du Client à ou à l'utilisation des Services en violation du présent ACS ou en violation des droits de propriété intellectuelle de tout tiers, le ou les actes négligents ou fautifs du Client ou des Utilisateurs du Client, et/ou la violation par le Client ou les Utilisateurs du Client de la loi pertinente et/ou applicable (une « **Réclamation contre AlayaCare** »), et le Client devra indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité AlayaCare contre toutes les pertes, dommages, dépenses (y compris les honoraires raisonnables d'avocats et d'experts) en résultant, que ces Réclamations contre AlayaCare soient prévisibles ou non à la Date d'entrée en vigueur, à moins que ces Réclamations ne résultent d'actes ou d'omissions de négligence grave de la part d'AlayaCare; à condition que AlayaCare doive (a) donner rapidement au Client un avis écrit de la Réclamation contre AlayaCare; (b) donner au Client le contrôle exclusif de la défense et du règlement de la Réclamation contre AlayaCare (à condition que le Client ne puisse pas régler une Réclamation contre AlayaCare à moins que le règlement libère inconditionnellement AlayaCare de toute responsabilité); et (c) fournir au Client, aux frais du Client, toute assistance raisonnable.

7.4 Recours exclusif. La présente section énonce la seule responsabilité de la partie indemnisante à l'égard de l'autre partie, ainsi que le recours exclusif de la partie indemnisée contre cette dernière, pour tout type de réclamation décrite dans la présente section.

8. Limitation de la responsabilité

8.1 Aucune responsabilité. AlayaCare n'assume aucune responsabilité pour : (i) Tout compromis, perte, retard, altération ou interception des Données du Client pendant la transmission de toute donnée à travers des réseaux informatiques ou des installations de télécommunication (y compris, mais non limité à l'Internet) qui ne sont pas détenus ou exploités par AlayaCare; ou (ii) la fiabilité ou la performance de tous connexion, réseaux informatiques ou installations de télécommunication (y compris, mais non limité à l'Internet) qui ne sont pas détenus ou exploités par AlayaCare; ou (iii) des tiers qui ne sont pas des sous-traitants d'AlayaCare.

8.2 DOMMAGES INDIRECTS. DANS LA MESURE OÙ DE TELLES EXCLUSIONS SONT AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE, NI LE CLIENT NI ALAYACARE NE SERONT RESPONSABLES, ET LA MESURE DES DOMMAGES EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD DE SERVICE N'INCLURA PAS, TOUT DOMMAGE INDIRECT, CONSÉCUTIF OU ACCIDENTEL DÉCOULANT DE OU LIÉ À L'EXÉCUTION OU À L'ÉCHEC DE L'EXÉCUTION DU CLIENT OU D'ALAYACARE EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD.

8.3 LIMITATION. LA RESPONSABILITÉ D'ALAYACARE NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LE TOTAL DES FRAIS PAYÉS PAR LE CLIENT POUR L'UTILISATION DES SERVICES AU COURS DE LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT LA DATE À LAQUELLE UNE TELLE RESPONSABILITÉ SE PRODUIT ET EN AUCUN CAS ALAYACARE NE SERA RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, CONSÉCUTIF, SPÉCIAL, ACCIDENTEL, EXEMPLAIRE OU CONTINGENT OU DE TOUTE PERTE COMMERCIALE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (Y COMPRIS LES DOMMAGES POUR PERTE DE PROFITS) PRÉTENDUMENT SUBI PAR LE CLIENT.

8.4 EXCEPTIONS. LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ ÉNONCÉES DANS LA SECTION 8.2 (DOMMAGES INDIRECTS) NE S'APPLIQUENT PAS : (A) AUX OBLIGATIONS D'INDEMNISATION; (B) À LA RESPONSABILITÉ RÉSULTANT D'UNE NÉGLIGENCE GRAVE, D'UNE FRAUDE OU D'UNE FAUTE INTENTIONNELLE OU CRIMINELLE D'UNE PARTIE; OU (C) AUX DOMMAGES OCCASIONNÉS PAR LA RÉSILIATION ABUSIVE OU INJUSTIFIÉE DU PRÉSENT CONTRAT DE SERVICE OU L'ABANDON DE LA TOTALITÉ OU DE LA QUASI-TOTALITÉ DES TRAVAUX NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DES SERVICES.

9. Durée et résiliation

9.1 Durée de l'ACS. Cet ACS prendra effet à la date de sa signature par le client (« **Date d'entrée en vigueur** ») et se poursuivra jusqu'à ce que tous les abonnements et services achetés en vertu des présentes aient expiré ou aient été résiliés.

9.2 Durée des abonnements. La durée de l'abonnement du Client aux Services sera définie dans le Formulaire de commande du Client (« **Durée initiale** »). Après toute Durée initiale, l'abonnement du Client aux Services sera renouvelé automatiquement sur une base annuelle dans tous les cas, à moins qu'il ne soit renouvelé pour une durée différente ou résilié

conformément à la présente section.

9.3 Résiliation pour cause. L'une ou l'autre des parties peut résilier le présent ACS pour cause : (i) sur notification écrite préalable de 30 jours à l'autre partie concernant une violation importante, si cette violation n'est pas corrigée à l'expiration de la période de notification; ou (ii) si l'autre partie fait l'objet d'un dépôt de bilan ou de toute autre procédure relative à l'insolvabilité, la mise sous séquestre, la liquidation ou la cession au profit des créanciers.

9.4 Effet de la résiliation. Lors de la résiliation du présent ACS, tous les droits et obligations des parties seront automatiquement résiliés, à l'exception de ceux énoncés dans la présente Section, et AlayaCare ne sera pas tenue responsable de la cessation des Services ou de la cessation de l'accès du Client aux Services ou de leur utilisation. AlayaCare mettra à disposition, sur demande du Client dans les 90 jours de la résiliation du présent ACS, toutes les Données du Client. Lors de la fourniture au Client des Données du Client, AlayaCare n'aura aucune obligation de maintenir ou de fournir au Client quelques Données du Client que ce soit et pourra par la suite, conformément à la loi applicable, supprimer les Données du Client dans les systèmes d'AlayaCare ou autrement en sa possession ou sous son contrôle.

10. Assurance

10.1 Assurance d'AlayaCare. AlayaCare maintiendra, sans frais pour le Client, une couverture d'assurance (y compris une couverture de cyberresponsabilité) avec des limites commercialement raisonnables pour la fourniture des Services. AlayaCare doit, sur demande, fournir au Client un certificat énonçant la couverture d'assurance d'AlayaCare et prévoyant que le Client soit un assuré supplémentaire en vertu de ces polices, si le Client le demande.

10.2 Assurance du client. Le Client maintiendra, sans frais pour AlayaCare, une couverture d'assurance (y compris une couverture pour faute professionnelle médicale) avec des limites commercialement raisonnables en rapport avec les installations du Client, les Données et la fourniture de services de soins de santé aux clients du Client, de sorte que cette couverture soit disponible en cas de réclamation par l'un des Utilisateurs ou clients du Client contre AlayaCare.

11. Avis

11.1 Avis à AlayaCare. Le Client contracte avec Alaya Care inc., une société existant en vertu des lois du Canada, dont le siège social est situé au 4200 boulevard Saint-Laurent, Suite 800, Montréal, QC H2W 2R2.

11.2 Avis au Client. Les avis au Client seront adressés au contact pertinent désigné par le Client sur la Page d'Acceptation du présent ACS, sur tout Bon de Commande, ou tel que fourni ultérieurement via les Services.

11.3 Mode de transmission des avis. Sauf indication contraire dans le présent ACS, toutes les notifications, permissions et approbations prévues par les présentes doivent être faites par écrit et sont réputées avoir été données lors : (i) de la remise en mains propres; (ii) du cinquième jour ouvrable après l'envoi par la poste; (iii) du deuxième jour ouvrable après l'envoi par télécopie confirmée; ou (iv) du premier jour ouvrable après l'envoi par courriel (à condition que le courriel ne soit pas suffisant pour la notification d'une réclamation indemnisable).

12. Provisions générales

12.1 Lois applicables et juridiction. Le présent ACS est régi par la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada, sans égard aux dispositions relatives aux conflits de lois. Pour résoudre tout litige découlant du présent accord, le client accepte la compétence exclusive de la province de l'Ontario.

12.2 Anti-Corruption. Le Client n'a pas reçu ou ne s'est pas vu offrir de pot-de-vin illégal ou inapproprié, de dessous de table, de paiement, de cadeau ou d'objet de valeur de la part d'un employé ou d'un agent d'AlayaCare dans le cadre de cet ACS, à l'exception des cadeaux et divertissements raisonnables fournis dans le cours normal des affaires. Si le Client apprend une quelconque violation de la restriction ci-dessus, le Client fera des efforts raisonnables pour notifier AlayaCare rapidement.

12.3 Accord complet. Cet ACS, y compris tous les formulaires de commande, les pièces et les addenda joints aux présentes ou incorporés par référence aux présentes, constitue l'intégralité de l'accord entre le client et AlayaCare et remplace tous les accords, propositions ou représentations antérieurs et contemporains, qu'ils soient écrits ou oraux, concernant son objet. Toutefois, dans la mesure où il y a un conflit ou une incohérence entre les dispositions dans le corps de cet ACS et tout pièce, addendum ou formulaire de commande joint aux présentes, l'ordre de préséance sera : (1) Le bon de commande applicable, (2) le présent ACS, et (3) l'annexe ou l'addendum applicable. Nonobstant toute disposition contraire, aucune condition énoncée dans le bon de commande du client ou tout autre document de commande (à l'exception des formulaires de commande joints aux présentes) ne sera incorporée dans le présent accord ou n'en fera partie, et toutes ces conditions seront nulles et non avenues.

12.4 Honoraires d'avocats. Le Client doit payer, sur demande, tous les frais juridiques raisonnables d'AlayaCare et les autres coûts engagés par AlayaCare pour percevoir les frais, charges ou dommages lui étant dus en vertu du présent ACS.

12.5 **Cession.** Aucune des parties ne peut céder ses droits ou obligations en vertu des présentes, que ce soit par application de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de l'autre partie (qui ne doit pas être refusé sans motif valable). Toutefois, l'une des parties peut céder le présent ACS dans son intégralité (y compris tous les Formulaires de commande) sans le consentement de l'autre partie à sa société affiliée ou dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition, d'une réorganisation d'entreprise ou de la vente de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs n'impliquant pas un concurrent de l'autre partie. Le présent ACS lie les parties, leurs successeurs respectifs et leurs ayants droit autorisés et s'applique à leur profit.

Le signataire du Client sur le formulaire de devis/commande déclare qu'il conclut le présent contrat-cadre d'abonnement au nom du Client et qu'il a le pouvoir de lier le Client au présent accord-cadre de souscription, y compris tous les formulaires de commande, annexes, pièces et addenda annexés ou intégrés par référence au présent contrat-cadre d'abonnement.